

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

"Capellogate": Serge Ahmed Mombo sera-t-il inculpé ?

LE président de la Ligue de football de l'Estuaire, et intendant général des Panthères interpellé mardi dernier à l'aéroport international Léon-Mba, à son retour du Cameroun, fait l'objet d'une enquête préliminaire qui édifiera davantage sur son implication ou pas dans le scandale de pédophilie qui touche le milieu sportif gabonais.

G.R.M
Libreville/Gabon

MARDI 25 janvier, de retour du Cameroun où les Panthères ont pris part à la 33^e édition de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun-2021, l'intendant général de l'équipe nationale de football, Serge Ahmed Mombo, a été appréhendé par des agents de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), à l'aéroport international Léon-Mba de Libreville, ont confirmé des sources judiciaires.

L'intéressé, par ailleurs président de la Ligue de football de l'Estuaire (LFE), était dans le viseur de la justice depuis que son nom a été cité dans le scandale de pédophilie qui fait trembler le milieu sportif national. La divulgation par un confrère français des faits présumés d'abus et d'agressions sexuels qui auraient cours dans le football gabonais depuis plusieurs décennies a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le journaliste français à



Serge Ahmed Mombo que les limiers du B2 interrogent depuis mardi soir.

l'origine de ce scandale accuse l'ancien arbitre international d'avoir abusé sexuellement de jeunes footballeurs et exigé des rapports sexuels comme condition et garantie pour obtenir une place dans les équipes nationales

grâce à ses relations.

À l'instar de Patrick Assoumou Eyi au début, le président de la Ligue de football de l'Estuaire a aussitôt rejeté depuis Yaoundé au Cameroun, ces accusations à travers un post sur les réseaux so-

ciaux, relayé par certains médias en ligne. Pour lui, il s'agit d'"une cabale médiatique" intervenant au lendemain de sa réélection à la tête de la Ligue de football de l'Estuaire et à la veille du renouvellement du Comité exécutif de

la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). "Pour montrer les limites de ces accusations, il faut d'abord reconnaître que je suis intendant de l'équipe nationale depuis 2014 et je ne m'occupe pas de l'équipe des jeunes", a-t-il écrit sur sa page Facebook officielle. Non sans insister qu'il n'a jamais été au centre de ces basses besognes.

Cela dit, c'est désormais devant la justice qu'il va devoir prouver son innocence. Car, s'appuyant sur un certain nombre d'informations en sa possession, cette même justice se dit persuadée que Serge Ahmed Mombo aurait joué un rôle essentiel dans les faits à lui reprochés aujourd'hui. Le président de la LFE est le quatrième acteur national de football interpellé par les services judiciaires dans le cadre de ce dossier. Avant lui, il y a Triphel Mabicka alias coach Kolo, Franz Orphée Mikala Bika et, surtout, Patrick Assoumou Eyi dit "Capello", l'ancien directeur technique de la Ligue de football de l'Estuaire et ex-sélectionneur U17 du Gabon. Depuis le 30 décembre 2021, ces trois présumés "violeurs sur mineur" sont en détention à la prison centrale de Libreville. Ainsi que Martin Aveira dit Me Chaka, un autre dirigeant sportif (taekwondo).

Serge Ahmed Mombo les y rejoindra-t-il à l'issue de sa garde à vue ? Il est difficile, à ce stade de l'enquête préliminaire, de répondre avec exactitude à cette interrogation. L'on sait juste que la justice entend aller au bout de cette affaire pour laquelle la Fédération internationale de football association (Fifa) a déjà annoncé l'ouverture d'une enquête qui sera menée par son Comité d'éthique.

Il convient de noter que deux encadreurs de tennis, Jean Komi Vivon et Dandhy Poaty, sont actuellement en garde à vue dans les locaux de la DGCISM pour le même dossier.

Contrepoint

Quid de la présomption d'innocence ?

G.R.M
Libreville/Gabon

LES commentaires fusent de partout, depuis le déclenchement de ce qui est dorénavant appelé "Capellogate". Pour des motivations qui sont les leurs, certains affirment déjà que les personnes mises en cause ont effectivement commis les faits délictueux dont elles sont soupçonnées. Or, il n'en est rien. D'autant que ces personnes

bénéficient de la présomption d'innocence. Qu'il s'agisse de Jean Komi Vivon, Dandhy Poaty et Serge Ahmed Mombo qui sont en ce moment en garde à vue, ou de Patrick Assoumou Eyi, Triphel Mabicka, Franz Orphée Mikala Bika et Me Martin Aveira qui séjournent à "Sans-familles".

En effet, en matière pénale, toute personne soupçonnée et poursuivie pour avoir commis une infraction est considérée

comme innocente des faits qui lui sont reprochés tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par la juridiction compétente pour la juger. C'est donc un principe, la présomption renvoyant à une opinion fondée simplement sur des indices. En clair, en l'absence de démonstration probante pour l'accusation de sa culpabilité, le doute profite à la personne soupçonnée ou poursuivie.

Par conséquent, le juge ne dé-

clare un individu coupable que lorsqu'il n'existe plus de doute raisonnable sur sa responsabilité. Serge Ahmed Mombo, Jean Komi Vivon, Dandhy Poaty, Me Martin Aveira, Patrick Assoumou Eyi, Triphel Mabicka, Franz Orphée Mikala Bika ne sont alors pas encore condamnés. À ce niveau, il leur est accordé le bénéfice du doute. En attendant les conclusions des enquêtes diligentées par les services compétents.